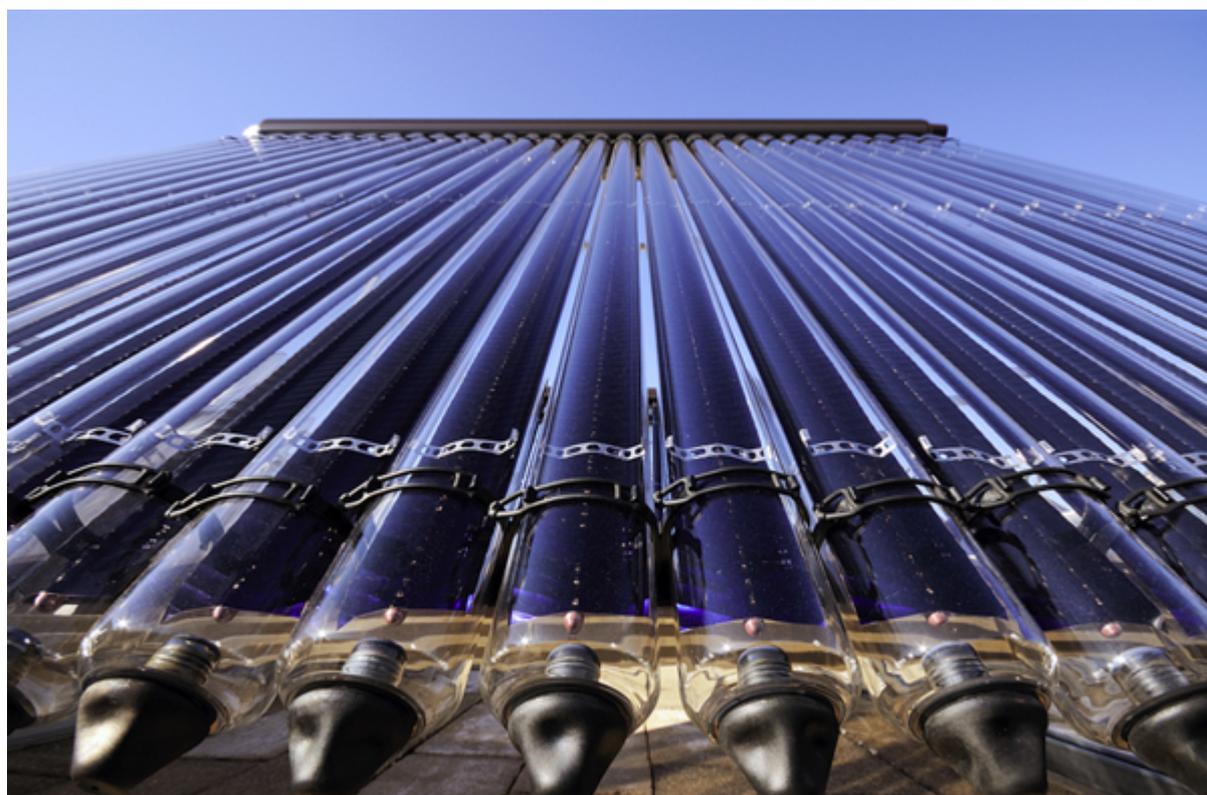


SOLAIRE THERMIQUE, DE NOUVEAUX ATOUTS POUR UN RÉSULTAT GARANTI



Aujourd'hui, une installation solaire collective bénéficie d'aides et de bonus de constructibilité, qui fait du solaire thermique une solution rentable dans la durée, en plus de ses valeurs écologiques et de sa plus-value immobilière.

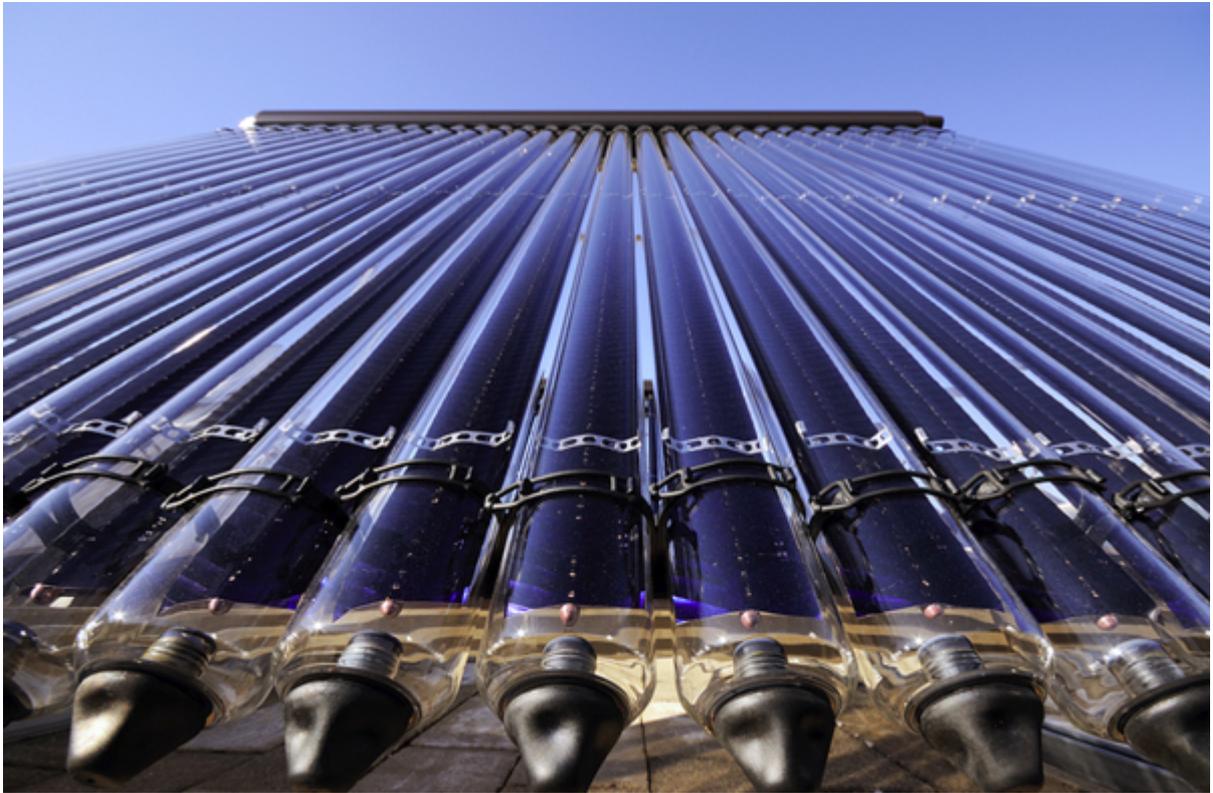


En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© XPair éditions, 2017

Mai 2018

Solaire thermique : de sérieux nouveaux atouts !



Solution solaire thermique très performante dite sous vide

1) Profitez du fonds chaleur de l'ADEME pour les bâtiments collectifs !

Comme tous les systèmes EnR de production de chaleur, le solaire thermique est éligible au fonds de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour tout projet de logements collectifs en rénovation ou sur du neuf exemplaire et très performant.

Ainsi, la subvention "Fond Chaleur" s'élève à **40%** de l'investissement EnR (solaire) pour les logements collectifs privés !

Et à **65%** de l'investissement EnR (solaire) pour les logements sociaux

Cumul des aides ! oui !

- Aides locales pour les particuliers
- Eco prêts à taux zéro
- CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)

Plus d'information :

www.solaire-collectif.fr Rubrique : « Financer un projet »

www.fonds-chaleur.ademe.fr

Pour connaître les spécificités de votre région, contactez votre agence 

2) Profitez du bonus de constructibilité avec le solaire thermique !

De plus, opter pour le solaire thermique ouvre droit au bonus de constructibilité pour tout projet de construction remplissant des critères d'exemplarité énergétique, environnementale ou BEPOS (Bâtiment à Energie Positive).

Ainsi le "Bonus de Constructibilité" s'élève jusqu'à **+30%** de droit à construire

3) Particuliers ou professionnels, soyez accompagné à chaque étape de votre projet !

→ Une référence, le site SOCOL comme SOLaire Collectif www.solaire-collectif.fr

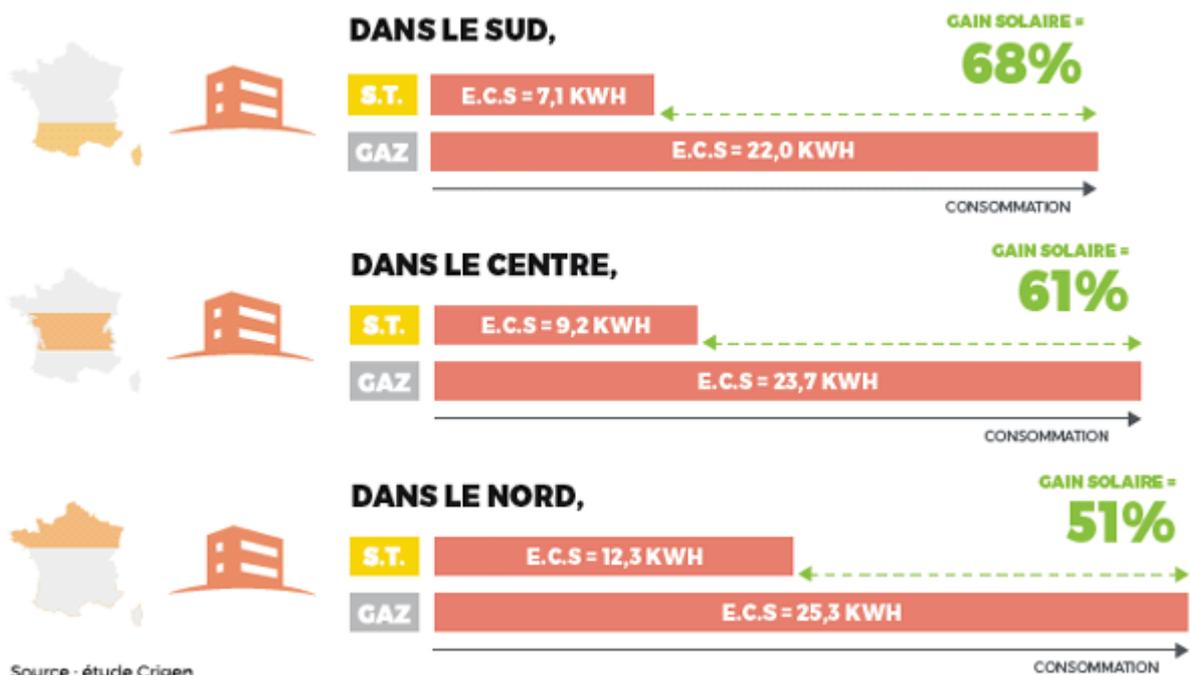
Choisir le solaire thermique pour le poste ECS (Eau Chaude Sanitaire)

En considérant ensemble les postes ECS et chauffage, choisir le solaire thermique pour le poste ECS plutôt qu'une solution tout gaz c'est économiser l'équivalent de :

→ 33% de la consommation de chauffage dans le nord de la France

→ 49% dans le centre 114% dans le sud de la France !

Partout en France, la chaleur solaire devient la solution énergétique la plus économique, si l'on intègre l'octroi du fonds chaleur de l'ADEME (voir ci-avant) dans le calcul du coût à l'achat.



Solution solaire thermique très performante dite sous vide

Plus généralement, le coût d'une installation solaire thermique représente 900 € H.T. par m² de capteurs pour une installation de 50 m² livrée et montée / hors aides / stockage inclus.

700 € H.T. par m² de capteurs pour une installation de 100 m² livrée et montée / hors aides / stockage inclus.

Source : ICARE & Consult – « Étude de la compétitivité et des retombées socio-économiques de la filière solaire française » - avril 2017.

→ Téléchargez les nouveaux livrets SOCOL – avril 2018



Cliquez sur le visuel pour accéder à la page de téléchargement

Lectures recommandées

[Installation aéro ou photovoltaïque](#)

[Solution de pompe à chaleur solaire](#)

Sources et liens utiles

www.vaillant.fr

www.viessmann.fr

www.solaire-collectif.fr

Pour en savoir plus

[Le dossier CHAUFFAGE SOLAIRE](#)



Véronique Bertrand

Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.